Lutte contre l'exclusion et promotion de la solidarité: programme de soutien 1994-1999

1993/1221(COD) - 21/12/1993 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité accueille favorablement le rapport et souscrit à sa conclusion centrale, à savoir que les principes sur lesquels il se fonde sont valables, mais qu'il faut néanmoins prêter davantage attention à leur application dans la pratique, ainsi qu'à un suivi efficace et réel. Le Comité accueille favorablement le programme proposé, en partiuclier pour ce qui est du relèvement de la dotation budgétaire, et de l'accent mis sur la nécessité d'une meilleure information statistique. Le Comité estime qu'il importe de réserver une place dans le programme à l'innovation et à la vision à long terme; les critères devront refléter cette place. Aussi, tout en approuvant l'approche multidimensionnelle, domaine par domaine, il préconise que dans ces critères devrait également être inclus la concentration des efforts sur les groupes les plus exposés à l'exclusion sociale et économique, à savoir: -les chômeurs; -les femmes (particulièrement touchées par les changements dans les structures familiales et le marché du travail); -les personnes âgées; -les gens de couleur et les minorités ethniques; -les minorités religieuses; -les handicapés; -les jeunes; -les bénévoles (y compris les proches); -les sans-abris et -les handicapés physiques ou mentaux. Cette liste n'est pas exhaustive et toutes les personnes faisant partie de ces groupes ne sont pas non plus exposées à l'exclusion sociale. Le Comité tient à faire observer que si des mesures de lutte contre l'exclusion sont souhaitables, la prévention a beaucoup plus de chances d'être efficace. Il estime par conséquent qu'une place devrait être faite aux propositions de formules innovatrices pour contrer les mécanismes d'exclusion, tels que le sectarisme, les préjugés, la ségrégation et la discriminiation négative.